

• (1150)

Le ministre avait également promis que la nouvelle taxe serait simple. Pourtant, il nous a présenté 323 pages de texte législatif rempli d'explications embrouillées et de formules mathématiques difficiles. Sa taxe n'est pas simple du tout. Il n'est pas étonnant que la tête dirigeante de La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante l'ait qualifiée de cauchemardesque. Il n'est pas étonnant non plus que, d'après les résultats d'un sondage publiés dans le dernier numéro de la revue *Small Business*, seulement 4 p. 100 des lecteurs de cette revue ne s'opposent pas à la TPS, bien qu'ils soient tous des gens d'affaires et que, de ce fait, ils soient censés être favorables à l'idée de cette taxe.

Si cette taxe est mise en application, le Canada deviendra le seul pays industrialisé à avoir deux systèmes de taxe de vente. De plus, l'existence de ces deux systèmes obligera à faire des calculs en double à tous les points de vente dans toutes les provinces, sauf en Alberta. La taxe est loin d'être appréciée là-bas, comme on peut le voir tous les soirs à la télévision.

Elle implique deux séries de livres et deux versements, un à Ottawa et un autre au gouvernement provincial. Rien que pour s'assurer que tout le monde remplit les bons formulaires en triple exemplaire et envoie le montant juste de la taxe perçue, le gouvernement engage une véritable armée d'agents fiscaux affectés au seul recouvrement de cette nouvelle taxe, soit quelque 4 000 nouveaux percepteurs.

Qu'en est-il de la magnifique promesse que la nouvelle taxe serait visible? Cet engagement n'a pas fait long feu non plus. Le ministre dit maintenant ne pas pouvoir tenir cette promesse. Il dit que la loi ne lui permet pas de rendre la taxe vraiment visible, de faire qu'elle paraîsse sur les factures, dans les prix marqués et à la caisse. La Constitution lui interdirait de faire cela. Ce que les Canadiens se demandent, c'est comment il se fait que c'était possible lorsqu'il l'a promis et que ce ne l'est plus aujourd'hui, car la Constitution n'a pas changé. Quand le ministre a-t-il manqué d'honnêteté, lorsqu'il a pris cet engagement ou maintenant qu'il dit ne pas pouvoir le tenir?

Qu'en est-il de la promesse de réduire le taux d'imposition des Canadiens à revenu moyen lorsque serait présentée la taxe sur les produits et services? Le ministre a manqué à cette promesse. Le taux d'imposition ne changera pas.

Qu'en est-il de sa promesse de supprimer la surtaxe de 3 p. 100 comprise dans le calcul de l'impôt sur le revenu au moment de l'établissement de la nouvelle taxe de

Le budget

vente? Non seulement il ne l'a pas supprimée, mais il l'a portée à 5 p. 100.

Que dire de sa promesse que la nouvelle taxe ne serait pas inflationniste? Comment peut-on faire une promesse aussi étrange? Comment une taxe qui augmente tous les prix de milliards de dollars peut-elle ne pas être inflationniste? Bien sûr, le ministre propose le scénario le plus optimiste dans ses documents budgétaires, prévoyant une hausse du taux d'inflation de 1 ou 2 p. 100 seulement, et seulement pendant la période de transition.

Je crois que personne ne croit cela non plus.

J'estime que le ministre ne dit pas tout. Il suppose que les entreprises réagiront d'une certaine façon au remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par cette nouvelle taxe. Il suppose que toutes les entreprises du Canada qui paient maintenant l'ancienne taxe ajusteront tous leurs prix pour qu'ils reflètent la nouvelle taxe à la place de l'ancienne. On ne peut pas croire que toutes les entreprises enlèveront la taxe de 13,5 p. 100 actuelle de leurs prix et transmettront tous les avantages qui résultent de cette réduction à leurs clients, immédiatement ou à long terme.

De plus, pourquoi les Canadiens devraient-ils assister, sans réagir, à l'érosion de leur pouvoir d'achat par cette nouvelle taxe sur les produits et services prélevée sur tout ce qui se vend au Canada? Les travailleurs ont déjà dit au ministre des Finances qu'ils ne permettront pas que leur pouvoir d'achat soit réduit par cette nouvelle taxe et on les comprend facilement.

Quel effet aura sur l'économie la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement? Dans ses documents budgétaires, le ministre lui-même prédit que le chômage augmentera et que la croissance sera modeste ou pratiquement nulle, durant le prochain exercice. Il admet lui-même que nous nous dirigeons vers un ralentissement économique, mais il maintient quand même son projet de taxe sur les produits et services.

Comme le député de Vancouver Quadra l'a déclaré à la Chambre, le 29 janvier dernier, au cours du débat sur la deuxième lecture du projet de loi sur la TPS, cette taxe pourrait bien nous précipiter dans une récession.

Le ministre a fait une autre promesse mémorable au sujet de cette nouvelle taxe quand il a dit qu'elle n'aurait aucun effet sur les recettes de l'État. Il a dit qu'elle ne rapporterait pas plus d'argent que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. La plupart des Canadiens espéraient que cela signifiait qu'ils paieraient le même montant, que seul le mode de perception changerait et qu'il n'y aurait pas de ponction fiscale massive, comme ce sera malheureusement le cas.